



Pertinence des nouveaux Radars a double sens dans certaines situa

Par **geoandjo**, le **08/08/2015** à **19:20**

Bonjour,

J'attends un pv pour avoir été pris à 78 km/h sur un tronçon limité à 70 km/h (sur une route limitée à 90 km/h) j'attends le pv, toutefois j'ai un doute sur sa légitimité car ce radar est situé sur une route à 2 voies précédant un rond-point dont je sortais. Il est donc à ma gauche. Renseignement pris, à l'origine il a été installé pour ralentir les autos rentrant dans le rond-point ce qui semble logique, mais depuis peu modifié, il flashe maintenant dans les 2 sens : les entrants et les sortants du rond-point ce qui semble inutile sinon au fisc, en matière de sécurité, la route étant auparavant, et hors de ce tronçon, limitée à 90.

Puis-je attirer l'attention du préfet, par un courrier RAR en ce sens, vu que celui-ci préside les commissions en charge des radars etc, dans sa juridiction et que sa bonne foi n'est pas en cause, mais il est vrai aussi qu'il ne peut être partout, il délègue aussi, la tâche étant immense, hélas la pression est forte aussi pour rentabiliser l'outil radar extrêmement coûteux pour le contribuable.

Svp, votre sentiment ? d'autres voies peut-être ?

Merci et meilleurs salutations à vous.

Par **moisse**, le **08/08/2015** à **19:29**

Vous ne pouvez pas discuter de la légitimité d'implantation, toute action en ce sens est vouée à l'échec.

Sinon en quoi les radars sur autoroute seraient tous illégitimes selon ce raisonnement. Vous pouvez le cas échéant discuter de la légitimité du PV, orientation, métrologie, photographie...

Par **Lag0**, le **08/08/2015** à **19:53**

Bonjour,

En quoi ce PV ne serait pas légitime si vous roulez à 78km/h à un endroit limité à 70km/h ? Ce n'est pas encore aux automobilistes de juger du bienfondé des limitations, sinon, tous ceux pris considèreraient injustifiée la limitation de vitesse à l'endroit où ils ont été pris...

Par **kataga**, le **09/08/2015** à **04:15**

[citation]

bonjour, j'attend un pv pour avoir été pris a 78kmh sur un tronçon limité a 70 kmh (sur une route limité a 90 kmh) j'attend le pv, toutefois j'ai un doute sur sa legitimité car ce radar est situé sur une route a 2 voies precedent un rond-point dont je sortais il est donc a ma gauche,renseignement pris a l'origine il a ete installé pour ralentire les autos rentrant dans le ron-point ce qui semble logique, mais depuis peux modifié, il flasche maintenant dans les 2 sens les rentrant et les sortants du rond point, ce qui semble inutile (sinon au fisc !)en matiere de securite la route etant auparavant et hors ce troncon limité a 90, pui je attirer l'attention du prefet, par un courrier RAR en ce sens, vu que celui ci preside les commissions en charge des radars etc, dans sa juridiction et que sa bonne fois n'est pas en cause, mais il est vrai aussi qu'il ne peut etre partout, il délègue aussi! la tache estant immense, helas la pression est forte aussi pour rentabiliser l'outil radar extremement couteux pour le cotribuable ! svp votre sentiment! d'autres voies peut etre?

merci et meilleurs salurtations a vous

[/citation]

Bjr,

Je ne pense pas que le Préfet attende après vous pour recevoir vos conseils d'implantation des radars .. lesquels, à mon avis, n'intéressent d'ailleurs personne ...

Par **geoandjo**, le **09/08/2015** à **20:41**

Bjr,

Bien sure que la situation de ce RADAR est legitime, d'ailleurs personne ne dit le contraire, En effet il est situe en raz campagne, sur une 2 voies limitée a 90 kmh, il est positionné dans une zone limiteé a 70kmh, avant un rond point "d'origine, sa mission consistant a ralentire les autos allant vers ce rond point" !

l'anomalie, c'est que recement il a ete "modifie pour flascher, les autos sortant" venant, du rond point !

autos qui elles devraient pouvoire circuler normalement a 90kmh sur cette route, la zone dangereuse (le rond point) etant derrieres elles !

D'ou la question qui fache ce RADAR est il la pour faire de la prevention (de la securite routiere...) ou de la fiscalité! je sais c'est dure a entendre pour certains, mais il semble selon les associations: et aussi des medias, que ce n'est pas rare, voire disent meme, tres frequent! d'ou la necessite d'une alerte(relire mon texte de depart!)aupres des decideurs en charges de la definition des caracteristiques des implantations, de ces outils de securité routiere que sont les RADARS, car si on veut qu'il soit acceptes qu'ils soit credibles, faut veiller a leur deontologie!

Bien Amicalement et merci de vos commentaires eclaires.

Par **kataga**, le **09/08/2015 à 21:07**

Les pinaillages d'associations ou de journalistes sur les emplacements de tels ou tels radars peuvent parfaitement vous séduire, mais bcp de gens s'en fichent totalement .. de savoir s'il aurait fallu le mettre 100 mètres plus loin ou 100 mètres avant ...

La loi étant la loi, que ça nous plaise ou pas, le Préfet met les radars là où il veut en des points ... accidentogènes ou pas ...rentables ou pas ...

Ici, c'est un forum juridique ... pas un forum de préchis préchas pour ou contre la politique du gouvernement ... et des préfets ..

Mais en cherchant bien vous trouverez d'autres forums sur le net ou ce genre de débats politico-philosophiques a bcp de succès ..

Par **Lag0**, le **10/08/2015 à 07:46**

[citation]autos qui elles devraient pouvoire circuler normalement a 90kmh sur cette route, la zone dangereuse (le rond point) etant derrieres elles ! [/citation]

La limitation à 70km/h est-elle uniquement en rapprochement du carrefour giratoire ou bien dans les deux sens ? Car si cette limitation n'est que dans un sens, flasher les automobilistes qui circulent dans l'autre sens n'est effectivement pas normal ! Si la limitation est bien dans les deux sens, je ne comprends pas du tout votre propos...

Par **kataga**, le **10/08/2015 à 11:33**

@ Lag0

Non, non, il ne conteste pas l'infraction .. donc il paye ..

Il voudrait juste écrire au Préfet pour lui demander de positionner le radar ailleurs ..

Pour comprendre, il vous faudrait lire la prose de l'association 40 millions de coupeurs de

cheveux en 4 ...

Bon courage, c'est assez touffu, et pas toujours convaincant :

<http://www.40millionsdautomobilistes.com/>

Par **geoandjo**, le **10/08/2015** à **12:33**

bjr,

1/ le RADAR est bien la ou il est, il peut y rester !

2/ de la il flasche "ceux qui vont vers le rond point" a plus de 70kmh , ok !

3/le probleme, c'est que ce RADAR vient d'etre equipé d'un nouveau module qui flasche desormais dans les 2 sens "les autos entrant mais aussi les autos sortants du rond point"

4/les flasches de ce RADAR en sens sortant, sont donc contestables...c'est la qu'est la probleme!!!

5/car les autos qui sortent du rond point devraient pouvoires reprendre une vitesse de 90kmh normale sur cette route a 2 voies ! mais bon KATAGA a surement peut raison... limiter a 30 partout est la solution (avec 20 en moins par temps de pluie !)...solution pour paralyser ce pays, deja anemié !

salutation amicales

Par **Lag0**, le **10/08/2015** à **13:12**

[citation]5/car les autos qui sortent du rond point devraient pouvoires reprendre une vitesse de 90kmh normale sur cette route a 2 voies ![/citation]

J'ai décidément du mal à vous suivre...

Vous ne répondez pas vraiment ! Y a t-il oui ou non, une limitation de vitesse à 70km/h dans le sens "éloignement" du carrefour giratoire ? Tout est là !

Si oui, la présence du radar n'est qu'accessoire puisque ce n'est pas cette présence qui fixe la limitation de vitesse.

S'il y a bien limitation de vitesse et qu'elle est dument signalée, je répète que je ne vois pas de problème dans la situation décrite.

Encore une fois, ce n'est pas au conducteur de décider à quel endroit il doit respecter les limitations et à quel endroit il peut passer outre, la limitation doit être respectée dès qu'elle existe, radar ou pas radar !

Par **kataga**, le **10/08/2015** à **13:43**

[citation]

3/le probleme, c'est que ce RADAR vient d'etre equipé d'un nouveau module qui flasche desormais dans les 2 sens "les autos entrant mais aussi les autos sortants du rond point"

4/les flasches de ce RADAR en sens sortant, sont donc contestables...c'est la qu'est la probleme!!!

5/car les autos qui sortent du rond point devraient pouvoires reprendre une vitesse de 90kmh normale sur cette route a 2 voies ! mais bon KATAGA a surement peut raison... limiter a 30 partout est la solution (avec 20 en moins par temps de pluie !)...solution pour paraliser ce pays, deja anemié !
salutation amicales

[/citation]en fait ce que vous contestez, ce n'est pas le radar, ni les flashes du radar, mais la limitation de vitesse à 70 dans le sens de la sortie du rond point ...
Bah vous pouvez écrire effectivement au maire, ou au Président du Conseil Général en LRAR pour leur demander de supprimer cette limitation de vitesse en sortie du rond point..
Ensuite, s'il ne fait pas droit à votre demande dans les 2 mois, vous pouvez saisir aussi le tribunal administratif ..
Mais çà me paraît un peu perdu d'avance ..
Vous nous tiendrez au courant .. ?

PS : personne ne vous demande de rouler à .. 30 partout ...

Par **alterego**, le **10/08/2015 à 16:48**

Bonjour,

70 km/h relève probablement dans ce secteur d'un principe sécuritaire.

geoandjo, le rond-point n'est pas une zone d'accélération. Qu'est-ce que cela vous coûte de monter votre vitesse à 90 km/h 70 ou 100m après le dit rond-point ?

Dans la plupart des cas, les carrefours à sens giratoire doivent être abordés en seconde (50-70 Km/h.)

Si là est votre seul souci, je vous envie. Libre à vous de titiller le Préfet et/ou le Tribunal, il n'y aura pas outrage.

Cordialement

Par **kataga**, le **11/08/2015 à 10:23**

De toute façon :

1. ce n'est pas un problème de radar mais de limitation de vitesse et d'implantation du panneau de fin de limitation de vitesse ..
2. Donc ce n'est pas le Préfet qui est concerné mais plutôt le Président du Conseil Général ..
3. Certes, la question pourrait aussi être soumise au Juge pénal en contestant le PV, mais les chances d'obtenir gain de cause sur ce motif seraient extrêmement faibles ..
4. Il faudrait plutôt demander à une association d'automobilistes si elle veut faire les démarches auprès du Conseil Général ... mais le ferait-elle ?

Par **geoandjo**, le **11/08/2015** à **21:17**

Bonjour;

Bravo constructive ces dernieres reflexions !

il en ressort un plan, des actions a engager:

A/ Un courrier RAR au cabinet du prefet en charge de cette zone et de son RADAR ! lui demandant de bien vouloir verifier si la limitation de vitesse a "70 kmh en sortie de ce rond point" est veritablement justifiée ? (Car la norme pour ce type de route est legalement de 90kmh sauf danger "averé")

B/ Se rapprocher du representant locale d'une association d'automobilistes (lequel avec ce radar qui doublonne, doit avoir de nombreuse plaintes de conducteurs !) ce afin d'engager des demarches au pres du conseil generale concerné

C/ Et si blocages il existe un organisme d'etat, en derniers recours pour ces litiges avec une administration !

Bon voila de quoi occuper les soirées d'hiver

je vous tiendrait au courant

merci bien amicalement